

Montant de l'aide

- 35 € par nuit et par personne du foyer
- 50 € par nuit et par enfant bénéficiaire de l'AEH

Seuls les coûts d'hébergement sont pris en charge. Le montant de l'aide est de 1 000 € maximum et dans la limite du coût réel de l'hébergement.

Conditions d'attribution

- Le ou les enfants doivent être âgés de **moins de 20 ans** au 31 janvier de l'année de la demande ;
- Votre **Quotient Familial** du mois de février de l'année en cours doit être **inférieur ou égal à 900 € *** ;
- Vous devez être **bénéficiaire d'allocations familiales** pour au moins 2 enfants auprès de la MSA Gironde ou, si vous n'avez qu'un seul enfant, ce dernier doit être couvert en maladie auprès de la MSA Gironde ;
- Vous pouvez faire **plusieurs demandes sur l'année**, dans la limite de **8 nuits fractionnables** ;
- La (ou les) période(s) de séjour(s) doit (doivent) se situer **pendant les vacances scolaires** ou en dehors si week-end ou si l'aîné des enfants a moins de 3 ans ;
- Une **facture acquittée avec le cachet de l'organisme de vacances** doit être adressée obligatoirement avant ou après le séjour.

En cas de vacances fractionnées, d'autres formulaires d'aides aux vacances doivent être téléchargés / imprimés à partir du site gironde.msa.fr

** Pour vérifier votre QF, rendez-vous sur votre espace privé MSA, rubrique « Famille, Logement » / « Enfance » / « Mon Quotient Familial »*

À noter : le cumul des formules « vacances en famille » et « séjours collectifs enfants et jeunes » est possible sur l'année. Aucune participation ne sera versée pour des séjours chez des parents ou amis.

Versement de l'aide

L'aide aux vacances est directement versée à la famille sur présentation d'une facture intégralement acquittée avant ou après le séjour.



Une question ? Contactez votre MSA :

- par mail via l'adresse msa33saf.blf@msa33.msa.fr
- par téléphone au 05 56 01 83 40
- ou depuis votre espace privé sur gironde.msa.fr

**ATTENTION : Toutes fraudes ou fausses déclarations sont passibles de poursuites.
Avant le séjour, le formulaire doit nous être retourné dûment complété.**